

11/12/2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 11 décembre 2024 à 19 h 00. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Renée Montgrain
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Olivier Paiement est absent.

Assiste également à la séance, Madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière et agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 00 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour. Le public est avisé que la séance est enregistrée et qu'elle sera disponible sur la page Facebook de la Municipalité.

2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2025
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE cette séance extraordinaire porte exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025. Il est à noter que l'avis public annonçant cette séance a été donné au moins huit jours à l'avance conformément à l'article 956 du *Code municipale*, soit le 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions contenues à l'article 954 du *Code municipal*, la municipalité doit adopter son budget pour l'année 2025 en prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,**2024-241**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les prévisions budgétaires de l'année financière 2025 soient adoptées tel que présentées ci-dessous et que lesdites prévisions budgétaires soient publiées dans le journal *l'Éveil du citoyen* et sur notre site Internet.

	Prévisions budgétaires 2025	Prévisions budgétaires 2024
<u>REVENUS</u>		
Taxes	5 222 796 \$	5 150 618 \$
Paiement tenant lieu de taxes	125 400 \$	109 500 \$
Autres recettes de sources locales	1 087 678 \$	1 083 253 \$
Transferts	1 000 714 \$	2 011 292 \$
TOTAL DES REVENUS	7 436 588 \$	8 354 663 \$

DÉPENSES

Transport routier	2 139 693 \$	1 762 702 \$
Hygiène du milieu – santé et bien-être	1 281 148 \$	1 298 062 \$
Frais de financement et immobilisation	933 740 \$	2 193 904 \$
Administration générale	1 251 245 \$	1 149 625 \$
Sécurité publique	981 932 \$	896 923 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	409 832 \$	314 799 \$
Loisirs et culture	761 825 \$	660 777 \$
Fonds excédent et réservés	(322 827 \$)	77 871 \$
TOTAL DES DÉPENSES	7 436 588 \$	8 354 663 \$

ADOPTÉ SUR DIVISION**4 POUR / 1 CONTRE****4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027**

N° PROJET	NOM DU PROJET	2025	2026	2027	TOTAL
1	Pavage réseau routier municipal - nouveaux développements	180 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	580 000 \$
2	Centre culturel - restauration	580 000 \$			580 000 \$
3	Développement résidentiel	100 000	100 000 \$	100 000 \$	
4	Parc de l'aréna - bâtiments et infrastructures	50 000 \$			50 000 \$
5	Camion 10 roues et équipement	475 000 \$			475 000 \$
6	Eau potable secteur St-Gérard	150 000 \$			150 000 \$

7	Garage municipal - toiture		100 000 \$		100 000 \$
8	Projets TECQ (selon le plan d'intervention)		531 516 \$	531 516 \$	1 063 032 \$
9	Réseaux aqueduc-égout-pluvial (rue St-Janvier)		1 500 000 \$		1 500 000 \$
TOTAUX :		1 537 025 \$	2 431 516 \$	831 516 \$	4 498 032 \$

Directives du programme triennal d'immobilisations (PTI)

Le PTI constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.

- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.
- Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.
- Chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé.

CONSIDÉRANT la présentation du Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-242

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 soit adopté tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusive à l'ordre du jour)

- Question sur les sommes au programme triennal d'immobilisation.
- Un citoyen demande s'il y aura de l'asphaltage sur le chemin de la Rivière-au-Saumon (projet d'asphaltage mentionné lors de la présentation du budget)
- On demande si les états financiers vérifiés et le budget seront disponibles.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-243

À 19 h 15, la conseillère Renée Montgrain propose la fin de cette séance extraordinaire.

Eugène Gagné,

Maire

Josée Bolduc

Directrice générale et
greffière-trésorière